



## Quels types de plaintes peuvent faire l'objet d'un règlement?

Les plaintes qui :

- sont mineures à la base;
- ne comportent pas d'allégations de blessures graves;
- concernent des questions simples.

Par exemple, il peut s'agir de ce qui suit :

- **Manque de courtoisie** – façon dont un policier a traité un membre du public ou communiqué avec lui.
- **Manquement au devoir** – lorsqu'un policier ne respecte pas une obligation à laquelle il est tenu.
- **Abus de pouvoir** – préoccupations liées aux détentions, arrestations, fouilles et usage de la force par des policiers d'échelons inférieurs.

## Exemples d'issues

- Présentation d'excuses.
- Reconnaissance des répercussions du comportement du policier.
- Échange de points de vue.
- Formation du policier.

## Quel est le rôle de l'OPCC?

Nous garantissons un règlement responsable et efficace de vos plaintes.

L'OPCC veille à ce que le processus de règlement soit équitable et à ce que les parties concernées obtiennent une issue satisfaisante.

Nous passons en revue chacune des plaintes et, s'il y a lieu, nous encourageons les plaignants à tenter de régler leur plainte à l'aide du processus de règlement des plaintes.

Nous fournissons un accès à des services de soutien communautaires pour faciliter ce processus.

L'OPCC passe en revue chaque règlement pour s'assurer qu'il est approprié et adéquat.



### Nous joindre

Tél. : 250-356-7458

Télééc. : 250-356-6503

Appel sans frais : 1-877-999-8707

Courriel : [info@opcc.bc.ca](mailto:info@opcc.bc.ca)



### Adresse municipale

947, Fort Street, 2<sup>e</sup> étage

Victoria, Colombie-Britannique



### Adresse postale

PO Box 9895, Stn Prov Govt

Victoria, BC V8W 9T8

Pour de plus amples renseignements, visitez notre site Web à l'adresse

[www.opcc.bc.ca](http://www.opcc.bc.ca)

Trouver un solution, ensemble



OFFICE OF THE  
POLICE COMPLAINT  
COMMISSIONER



## Processus de règlement des plaintes

Une façon responsable et efficace de régler les plaintes à l'égard de la police

Intégrité, indépendance, équité

[www.opcc.bc.ca](http://www.opcc.bc.ca)

## En quoi consiste le processus de règlement des plaintes?

Il s'agit d'un moyen de régler des plaintes mineures et de permettre aux participants de s'investir dans l'issue d'une plainte. Ce processus est un moyen responsable et efficace de résoudre les plaintes à l'égard de la police.



### Comment cela fonctionne-t-il?

Le processus de règlement des plaintes est volontaire et peut intervenir à tout moment du processus de traitement des plaintes. Le plaignant et le policier doivent convenir de collaborer avec le facilitateur qui aidera les parties à obtenir un règlement. Vous n'avez pas besoin d'une rencontre en personne pour participer. Chacun peut se retirer du processus à tout moment. Dans ce cas, l'enquête sur la plainte se poursuivra.

Si le processus aboutit, toutes les parties conviennent d'un règlement. La proposition est formulée par écrit et comprend les modalités particulières (l'issue) du règlement.



### Quels avantages tire-t-on du processus de règlement des plaintes?

Le processus de règlement de plaintes est avantageux aussi bien pour le plaignant que pour le policier. Tous deux ont la possibilité d'échanger leurs points de vue et de trouver un terrain d'entente pour régler l'incident.

Le processus constitue de puissantes occasions d'apprentissage pour tout un chacun.

Parmi les autres avantages, citons :

- L'assurance d'une contribution directe au règlement de votre plainte.
- L'obtention de réponses à vos questions.
- L'accélération du règlement de votre plainte.
- L'intégration de pratiques ou de protocoles culturellement pertinents.

Appelez-nous sans frais au 1-877-999-8707  
ou visitez [www.opcc.bc.ca](http://www.opcc.bc.ca)

## Issues positives

De nombreux participants ont confirmé l'utilité du processus pour répondre à leurs préoccupations. Voici ce que certains d'entre eux avaient à dire :



« Ce processus m'a aidé à reprendre confiance en la bonne foi du policier et du service de police. »



« J'ai le sentiment d'avoir reçu une écoute. »



« Le plus satisfaisant a été de recevoir des excuses du policier et l'aveu qu'il aurait pu agir de meilleure manière. »

## Confidentialité

Le processus de règlement des plaintes est traité de manière confidentielle, tant sur le plan de l'ensemble des communications que du règlement final.

